

Face à leurs problèmes, les propriétaires ignorent souvent leurs droits. Pourtant certains méritent vraiment d'être connus.

Propriétaires immobiliers, occupants, copropriétaires, bailleurs d'immeubles à usage d'habitation vide ou meublée ou de commerce, notre association est là pour vous aider. L'UNPI 32, l'Union Nationale de la Propriété Immobilière du GERS, est une association de type loi de 1901 – à but non lucratif – dédiée au service des propriétaires occupants ou bailleurs et des copropriétaires.

Elle a été créée en 1982 en vue de regrouper des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs (locaux d'habitation, commerciaux ou professionnels), des propriétaires fonciers, des copropriétaires, des accédants à la propriété ou des SCI. Actuellement, elle rassemble plus de 420 adhérents représentant approximativement une force de 3000 personnes (une seule adhésion par foyer fiscal, par copropriété...).

Elle est affiliée à l'Union Nationale de la Propriété Immobilière. Cette dernière compte environ 120 Chambres syndicales réparties dans toute la France regroupant plus de 247 000 adhérents. Elle est la seule reconnue par les pouvoirs publics pour la représentation des propriétaires immobiliers et le Président National siège dans toutes les instances et commissions relatives au logement.

L'UNPI a, aujourd'hui, un triple rôle :

- vous représenter auprès des administrations
- vous défendre en cas de litige
- vous informer sur la législation relative à la propriété immobilière

Défendons notre patrimoine immobilier

Écrit par Le Président

Lundi, 07 Juin 2010 00:00 - Mis à jour Mercredi, 23 Mars 2011 16:18

C'est donc dans un esprit mutualiste, d'indépendance, d'union et de représentation auprès des collectivités locales que nous vous engageons à nous contacter et à nous rejoindre afin que nous puissions tous ensemble défendre les intérêts de la propriété immobilière. Sans oublier le service aux adhérents conformément à la formule qui guide notre action: "De Bons Conseils aux Bons Moments"!